Informations de base

2023/2064(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Banque centrale européenne - rapport annuel 2023 **Subject** 5.20.03 Banque centrale européenne (BCE), SEBC	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ECON Affaires économiques et monétaires	VAN OVERTVELDT Johan (ECR)	28/03/2023
	Rapporteur(e) fictif/fictive SIMON Sven (EPP) SILVA PEREIRA Pedro (S&D) EROGLU Engin (Renew) EICKHOUT Bas (Greens/EFA)	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Affaires économiques et financières	GENTILONI Paolo

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
11/05/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/11/2023	Vote en commission		
11/12/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0412/2023	Résumé
26/02/2024	Débat en plénière		
27/02/2024	Décision du Parlement	T9-0094/2024	Résumé
27/02/2024	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2064(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/9/11761

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE752.845	08/09/2023	
Amendements déposés en commission		PE753.792	06/10/2023	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0412/2023	11/12/2023	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0094/2024	27/02/2024	Résumé

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence

Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
GUSMÃO José	Rapporteur(e) fictif/fictive	ECON	27/09/2023	Positive Money Europe

Banque centrale européenne - rapport annuel 2023

2023/2064(INI) - 11/12/2023 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté le rapport de Johan VAN OVERTVELDT (ECR, BE) sur le rapport annuel 2023 de la Banque centrale européenne.

Vue d'ensemble

Les députés s'inquiètent de la **persistance de taux d'inflation élevés**, en particulier les taux d'inflation sous-jacente, et de leur incidence négative sur la compétitivité, les investissements, la création d'emplois et le pouvoir d'achat des consommateurs, que ressentent tout particulièrement ceux qui ont des revenus fixes ou limités. Ils craignent que la BCE, si elle ne parvient pas à ramener l'inflation à l'objectif en temps voulu après avoir augmenté les coûts de financement dans la zone euro, en particulier pour les citoyens et les entreprises, risque sa légitimité. La BCE est invitée à prendre toutes les mesures nécessaires pour **réduire le taux d'inflation** conformément à son mandat.

Le rapport déplore l'insuffisance des mesures prises pour réformer la compétitivité et l'investissement public au moment où les taux d'intérêt étaient bas. Les députés sont préoccupés par **l'augmentation des coûts de financement de la dette**, notamment en ce qui concerne la dette souveraine, due à l'augmentation des taux d'intérêt. Ils rappellent que, si l'on souhaite maintenir une économie stable et une croissance durable, il convient impérativement de s'attaquer de manière responsable au niveau de la dette et des déficits publics.

Le rapport souligne que les menaces qui pèsent sur la compétitivité européenne découlent également de l'architecture institutionnelle de la zone euro, des coûts de plus en plus pesants de la réglementation, du morcellement croissant dans le commerce mondial et d'une course imminente aux subventions et aux politiques protectionnistes entre les États. La BCE est invitée à s'efforcer de **renforcer le rôle international de l'euro** en vue d'en faire une monnaie de réserve plus attractive.

Les députés rappellent que l'union économique et monétaire nécessite **des politiques budgétaires solides** dans les États membres afin de pouvoir répondre aux chocs extérieurs. Ils demandent que les efforts budgétaires soient axés sur **des investissements et des réformes productifs** en mettant l'accent sur des réformes propices à la croissance et équilibrées sur le plan social et les investissements publics et privés dans les infrastructures.

Préoccupés par les répercussions que la pandémie de COVID-19 et de la guerre menée par la Russie en Ukraine ont sur les **PME**, les députés ont réaffirmé qu'il est impératif de lever les obstacles bureaucratiques qui entravent les investissements transnationaux dans l'Union, d'alléger les charges fiscales qui pèsent sur les PME par comparaison avec les grandes entreprises, de simplifier les cadres juridiques pour attirer les capitaux et de faciliter l'accès des PME aux marchés financiers.

Politique monétaire

Notant que l'inflation reste nettement supérieure au niveau cible de 2%, les députés s'inquiètent des effets de second tour, d'un désancrage des anticipations d'inflation des entreprises et des ménages, ainsi que de la possibilité d'une spirale inflationniste et, partant, des salaires, et soulignent la nécessité de tenir compte de ses implications pour la croissance et l'emploi.

Le rapport soutient pleinement la déclaration de la présidente Lagarde selon laquelle l'inflation sera combattue aussi longtemps que nécessaire, mais soulignent que la normalisation de la politique monétaire peut être obtenue grâce à **une combinaison de politiques fiscales, monétaires et structurelles**. Il invite la BCE à revoir et à améliorer fondamentalement ses modèles et leur rôle dans l'élaboration de ses politiques à la lumière de leurs performances médiocres au cours des dernières années, afin de les adapter aux nouvelles tendances économiques et tendances sur les marchés financiers de l'Union et mondiaux.

Mandat secondaire

Les députés rappellent que l'article 127 du traité FUE impose à la BCE, dans le cadre de son mandat, de soutenir les politiques économiques générales de l'Union, dans la mesure où cela ne porte pas atteinte à l'objectif de stabilité des prix. La BCE doit consacrer, dans son rapport annuel, un chapitre spécifique à expliquer comment elle a interprété et œuvré à la réalisation de ses objectifs secondaires.

Dans la mesure où la BCE est liée par les engagements que l'Union a pris dans le cadre de l'accord de Paris, la BCE est encouragée à continuer d'évaluer dans quelle mesure le **changement climatique** peut affecter sa capacité à maintenir la stabilité des prix. Le rapport prend acte du plan d'action de la BCE et de sa feuille de route détaillée d'actions liées au changement climatique visant à intégrer davantage les questions liées au changement climatique au cadre et aux modèles de sa politique monétaire. Il souligne également l'importance du socle européen des droits sociaux pour la convergence socio-économique.

Autres aspects

Le rapport encourage la BCE à maintenir sa vigilance face aux **risques de cyberattaques**. Il demande à la BCE de ne pas assouplir sa surveillance du développement de nouveaux types d'actifs numériques, tels que les **crypto-actifs**, à savoir des crypto-monnaies et les risques connexes en termes de cybersécurité, de blanchiment de capitaux, de fraude fiscale, de financement du terrorisme et d'autres activités criminelles.

Prenant acte des progrès réalisés par la BCE en ce qui concerne le **projet d'euro numérique**, les députés rappellent que l'euro numérique doit respecter la concurrence dans le paysage bancaire et des paiements numériques, qu'il ne doit pas remplacer l'argent liquide comme moyen de paiement, doit respecter la vie privée des citoyens et des entreprises et ne doit pas compromettre la stabilité financière.

Le rapport souligne par ailleurs la nécessité d'une réglementation adéquate des intermédiaires financiers non bancaires, qui permette au secteur de rivaliser avec le secteur bancaire sur un pied d'égalité.

Responsabilité

Les députés se félicitent de la formalisation, par écrit, des pratiques actuelles en matière de responsabilité entre la BCE et le Parlement. Reconnaissant la transparence de la BCE et sa disponibilité pour le Parlement, ils invitent la BCE et le Parlement à tirer pleinement parti des dispositions en matière de responsabilité et de transparence et, dans la mesure du possible, à les renforcer davantage, sans préjudice de l'indépendance de la BCE.

Le rapport se félicite également de la nouvelle **politique de communication de la BCE**, qui comprend des moyens plus accessibles d'expliquer et de présenter les décisions de la BCE aux citoyens et aux parties prenantes, et invite la BCE à renforcer encore sa communication sur les objectifs de la politique de la banque centrale et les réponses aux crises. Il demande à la BCE de mettre son cadre interne en matière de lanceurs d'alerte en conformité avec la directive de l'Union sur les lanceurs d'alerte.

Banque centrale européenne - rapport annuel 2023

2023/2064(INI) - 27/02/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 418 voix pour, 157 contre et 42 abstentions, une résolution sur le rapport annuel 2023 de la Banque centrale européenne.

Selon les projections macroéconomiques de juin 2023 établies par les services de l'Eurosystème, la croissance de l'économie de la zone euro devrait ralentir, passant de 3,5% en 2022 à 0,9% en 2023, avant de rebondir à 1,5% en 2024. L'inflation globale devrait atteindre en moyenne 5,6% en 2023, 3,2% en 2024 et 2,1% en 2025.

Les prévisions économiques de la Commission pour 2023 montrent que les déficits publics devraient diminuer pour s'établir à 3,1% du produit intérieur brut (PIB) en 2023 et à 2,4% en 2024. Le ratio de la dette publique au PIB a diminué dans la zone euro, passant de 95% en 2022 à 91,2% en 2023, et dans l'EU-27, de 87,4% en 2022 à 83,7% en 2023. Ces chiffres restent supérieurs aux valeurs de référence du traité.

Vue d'ensemble

Les députés s'inquiètent de la **persistance de taux d'inflation élevés et** craignent que la BCE, si elle ne parvient pas à ramener l'inflation à l'objectif en temps voulu après avoir augmenté les coûts de financement dans la zone euro, en particulier pour les citoyens et les entreprises, risque sa légitimité. La BCE est invitée à prendre toutes les mesures nécessaires pour **réduire le taux d'inflation** conformément à son mandat.

Le Parlement a pris acte des différents niveaux de dette, de déficits publics et d'investissement public entre les États membres et des risques et problèmes qu'ils peuvent poser pour la stabilité économique, la confiance des investisseurs, la croissance économique et la prospérité à long terme. Les députés sont préoccupés par **l'augmentation des coûts de financement de la dette**, notamment en ce qui concerne la dette souveraine, due à l' augmentation des taux d'intérêt. Ils ont rappelé que, si l'on souhaite maintenir une économie stable et une croissance durable, il convenait impérativement de s'attaquer de manière responsable au niveau de la dette et des déficits publics.

La résolution souscrit à l'avertissement de la présidente Lagarde selon lequel **le soutien budgétaire devrait être temporaire, ciblé et adapté** et ne devrait pas contrecarrer la mission de politique monétaire. Les États membres sont invités à aligner leurs politiques budgétaires respectives sur l' objectif global de la politique monétaire de la BCE. Les députés ont rappelé que l'union économique et monétaire nécessite **des politiques budgétaires solides** dans les États membres afin de pouvoir répondre aux chocs extérieurs. Ils ont demandé que les efforts budgétaires soient axés sur **des investissements et des réformes productifs** en mettant l'accent sur des réformes propices à la croissance et équilibrées sur le plan social et les investissements publics et privés dans les infrastructures.

Préoccupés par les répercussions que la pandémie de COVID-19 et de la guerre menée par la Russie en Ukraine ont sur les **PME**, les députés ont réaffirmé qu'il est impératif de lever les obstacles bureaucratiques qui entravent les investissements transnationaux dans l'Union, d'alléger les charges fiscales qui pèsent sur les PME par comparaison avec les grandes entreprises, de simplifier les cadres juridiques pour attirer les capitaux et de faciliter l'accès des PME aux marchés financiers.

Politique monétaire

Notant que l'inflation reste nettement supérieure au niveau cible de 2%, les députés constatent que les niveaux élevés d'inflation touchent de manière disproportionnée les ménages à faibles revenus, qui consacrent une part plus importante de leur budget aux produits de première nécessité. Ils ont déploré que la BCE n'ait commencé à lutter contre l'inflation qu'en juin 2022, alors que la crise de la COVID-19 a démontré qu'elle avait la capacité d' agir plus rapidement.

La résolution soutient pleinement la déclaration de la présidente Lagarde selon laquelle l'inflation sera combattue aussi longtemps que nécessaire, mais souligne que la normalisation de la politique monétaire peut être obtenue grâce à **une combinaison de politiques fiscales, monétaires et structurelles**. Elle a invité la BCE à revoir et à améliorer fondamentalement ses modèles et leur rôle dans l'élaboration de ses politiques à la lumière de leurs performances médiocres au cours des dernières années.

Mandat secondaire

Le Parlement s'est déclaré vivement préoccupé par les récentes informations publiées dans les médias faisant état de biais politiques au sein de la BCE en ce qui concerne **l'«écologisation des politiques»**. Il a rappelé que, pour préserver l'intégrité de l'institution et le soutien du public, il est essentiel que la BCE reste fermement concentrée sur son mandat en matière de stabilité des prix.

La BCE est encouragée à continuer d'évaluer dans quelle mesure le **changement climatique** peut affecter sa capacité à maintenir la stabilité des prix et à poursuivre ses travaux sur les tests de résistance au risque climatique mis au point pour évaluer la résilience des banques et des entreprises face au risque de transition climatique.

Autres aspects

La résolution encourage la BCE à maintenir sa vigilance face aux **risques de cyberattaques**. Elle demande à la BCE de ne pas assouplir sa surveillance du développement de nouveaux types d'actifs numériques, tels que les **crypto-actifs**, à savoir des crypto-monnaies et les risques connexes en termes de cybersécurité, de blanchiment de capitaux, de fraude fiscale, de financement du terrorisme et d'autres activités criminelles.

Prenant acte des progrès réalisés par la BCE en ce qui concerne le **projet d'euro numérique**, les députés ont rappelé que l'euro numérique doit respecter la concurrence dans le paysage bancaire et des paiements numériques, qu'il ne doit pas remplacer l'argent liquide comme moyen de paiement, doit respecter la vie privée des citoyens et des entreprises et ne doit pas compromettre la stabilité financière.

La résolution a par ailleurs souligné la nécessité d'une réglementation adéquate des intermédiaires financiers non bancaires, qui permette au secteur de rivaliser avec le secteur bancaire sur un pied d'égalité.

Responsabilité

Les députés se sont félicités de la formalisation, par écrit, des pratiques actuelles en matière de responsabilité entre la BCE et le Parlement. Reconnaissant la transparence de la BCE et sa disponibilité pour le Parlement, ils ont invité la BCE et le Parlement à tirer pleinement parti des dispositions en matière de responsabilité et de transparence et, dans la mesure du possible, à les renforcer davantage, sans préjudice de l' indépendance de la BCE.

Le Parlement s’est également félicité de la nouvelle **politique de communication de la BCE**, qui comprend des moyens plus accessibles d’expliquer et de présenter les décisions de la BCE aux citoyens et aux parties prenantes, et a invité la BCE à renforcer encore sa communication sur les objectifs de la politique de la banque centrale et les réponses aux crises. Il a demandé à la BCE de mettre son cadre interne en matière de lanceurs d’alerte en conformité avec la directive de l’Union sur les lanceurs d’alerte.